Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260309-2026_016-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 03/03/2026

Date de la convocation
27/02/2026

Date d'affichage
27/02/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15
Présents : 14
Votants : 15

A l'unanimité
Pour : 15
Contres : 0
Abstentions : 0

Réf	2026-016

L'an 2026, le 03 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOUAULT Joseph, Maire.

Présents : M. JOUAULT Joseph, Maire, M. EON Jonathan, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, M. DAVID Patrice, M. VIEL Dimitri, M. SORRE Bertrand, Mme DESHOMMES Edith, M. BLANDEL Philippe, Mme RUBION Régine, Mme SABATIER Nathalie, M. FONTENEAU Damien (arrivé à 20h30), M. SINOQUET Vincent, M. ROUILLARD Emmanuel

Excusés avec pouvoir : Mme LEMOINE Lélia donne pouvoir à M. JOUAULT Joseph

Excusés :

Secrétaire de séance : M. SORRE Bertrand

Objet de la délibération : Convention de financement avec la commune de Chateaubourg pour l'aménagement de la liaison douce

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles **L. 1111-8, L. 1611-1 et suivants, L. 1612-1, et** L. 2122-22 et suivants ;

Considérant que les communes de Châteaubourg et Saint Didier souhaitent réaliser conjointement un projet de liaison douce comprenant :

- Une passerelle principale reliant les territoires des deux communes ;
- Une passerelle secondaire reliant le territoire de Châteaubourg à la passerelle principale ;
- Une passerelle secondaire reliant le territoire de Saint Didier à la passerelle principale ;

Considérant que la commune de Saint Didier a porté financièrement l'intégralité du projet pour des raisons de simplification administrative ;

Considérant que la présente convention a pour objet de définir les modalités de partage des coûts et de refacturation des dépenses engagées par la commune de Saint Didier ;

Considérant que la commune de Châteaubourg participera aux frais des travaux relatifs :

- À la passerelle principale, à hauteur de 50 % du coût de ces travaux ;
- À la passerelle secondaire reliant Châteaubourg à la passerelle principale, à hauteur de 100 % du cout de ces travaux ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER le projet de convention financière** jointe en annexe à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260309-2026_016-DE

➢ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention financière relative au projet de liaison douce entre les communes de Châteaubourg et Saint Didier.

pour : 15 , contre : 0 , abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Joseph JOUAULT

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
M. SORRE Bertrand